



Dettes reçues après divorce

Par **Oiknn**, le **30/07/2017** à **00:12**

Bonsoir,

Je suis divorcée depuis mai 2016 avec une date de séparation en 2013 (date indiquée dans l'acte de divorce)

Je reçois des dettes de Madame de 2014 et 2015 pour des frais d'hôpitaux et j'ai même eu une saisie sur mon compte bancaire du trésor public

Puis je contester cette dette ???

Pourquoi une dette médicale de mon ex épouse m'est imputable ???

De mémoire un rattachement était fait à l'époque sur ma sécu car elle n'avait pas d'activité professionnelle.

Puis rétroactivement annuler ce rattachement pour ne plus être solidaire ?

Merci pour votre retour

Bien à vous